COVID - 19

GUIDE DE PRECONISATIONS SANITAIRES POUR LA REPRISE DES ACTIVITES

CONSIGNES GENERALES

Conseil départemental du Haut-Rhin

7/05/2020

Sommaire

- ❒ Consignes générales
- ❒ Consignes pour les déplacements, entrées, sorties du lieu de travail
- ❒ Consignes sur le lieu de travail
- ❒ Situations particulières

Le Département du Haut-Rhin, placé depuis le 11 mars dernier en stade 2 de l'épidémie de Covid-19 prévoit, à compter du 11 mai prochain, les mesures de sortie du confinement qui suivent.

Ce document retrace les mesures d'organisation générale adoptées, les mesures de prévention collectives et individuelles ainsi que les situations particulières de certaines catégories de personnels.

CONSIGNES GENERALES

CORONAVIRUS / SYMPTOMES

Quels sont les signes ?

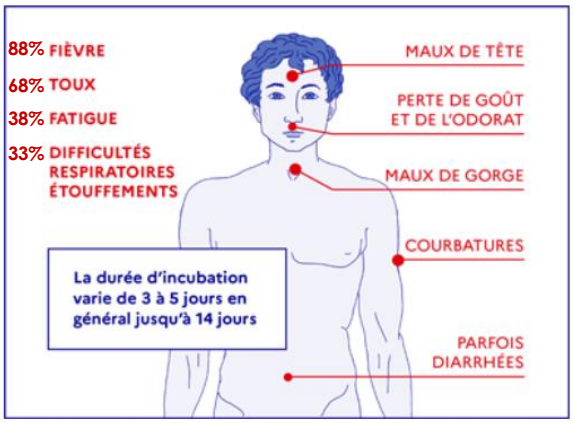

Comment se transmet-il ?

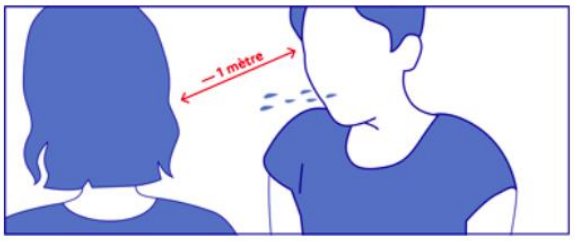

1. Face à face pendant **au moins 15 minutes**
2. Par la projection de **gouttelettes**

Source : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

CONDUITE A TENIR

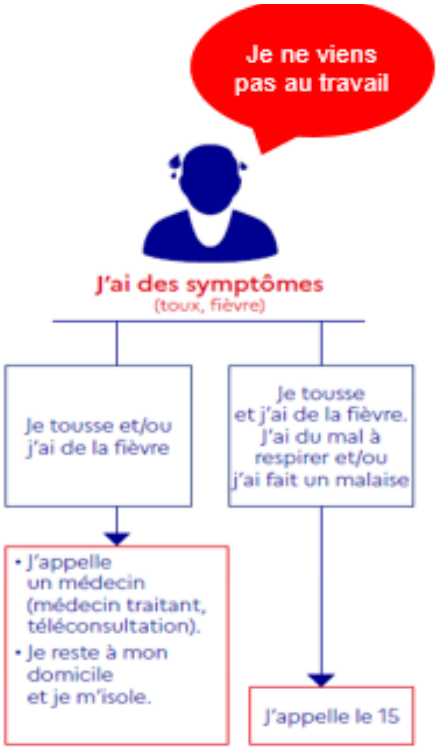

CONSIGNES GENERALES

Maintenir les portes ouvertes ou ouvrir les portes à l'aide du coude.

Aérer les locaux régulièrement.

PERSONNES À RISQUE

Les agents à risque sont invités à se faire connaitre auprès de leur responsable et du service SVT de la DRHDS. Pour ces personnes, nous préconisons, si possible la poursuite du télétravail.

Liste des pathologies ou situations considérées à risque de Covid-19 grave :

- immunodépression congénitale ou acquise :
  - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
  - infection à VIH, non contrôlée ou avec des CD4 <200/mm^3 ;
  - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
  - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- syndrome drépanocytaire majeur en raison d'un risque accru de surinfection bactérienne ou de syndrome thoracique aigu (pathologie pulmonaire spécifique de la drépanocytose définie par l'association de fièvre ou de symptômes respiratoires avec un infiltrat pulmonaire constaté sur une radiographie) ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- grossesse, au troisième trimestre, compte tenu des données disponibles et considérant qu'elles sont très limitées.

Liste des personnes considérées à risque de développer une forme grave de Covid-19 :

- les personnes âgées de 65 ans et plus (même si les personnes âgées de 50 ans à 65 ans doivent être surveillées de façon plus rapprochée) ;
- les personnes avec antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV* ; - les diabétiques, non équilibrés ou présentant des complications* ;
- les personnes ayant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
- les patients ayant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les malades atteints de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- les personnes présentant une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm^{-2}) ;

** compte tenu de l'expérience de terrain des réanimateurs auditionnés (données non publiées)*

CONSIGNES GENERALES

GESTES BARRIERES

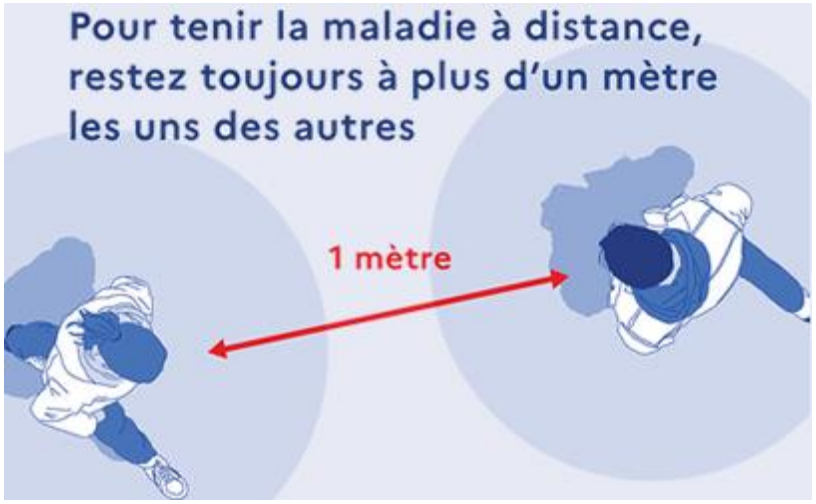

CONSIGNES GENERALES

SE LAVER REGULIEREMENT ET SOIGNEUSEMENT LES MAINS POUR SE PROTEGER

CONSIGNES POUR LES DEPLACEMENTS / ENTREES & SORTIES

AVANT DE PARTIR DE CHEZ VOUS

- Prenez votre température avant de vous rendre au travail

- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon
- Un questionnaire en ligne permet de faire un autodiagnostic pour évaluer son état de santé : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientation-medicale

DEPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL

Privilégiez les déplacements par transport individuel.

Evitez dans la mesure du possible les transports en commun sinon respectez les distances barrières.

Portez un masque et lavez-vous les mains le plus rapidement possible (solution hydro-alcoolique).

En cas de covoiturage respectez les règles ci-dessous :

CONSIGNES POUR LES DEPLACEMENTS / ENTREES & SORTIES

EN ARRIVANT SUR LE LIEU DE TRAVAIL / A VOTRE POSTE

Consignes pour l'accès au lieu de travail

Les accès seront maintenus ouverts, dans la mesure du possible.

Respectez une distance d'au moins 1m avec toute personne.

Saluez vos collègues sans serrer la main.

Portez un masque.

Lavez-vous les mains à l'eau et au savon avant de vous rendre sur votre poste de travail. A défaut, utilisez du gel hydro-alcoolique.
Cette action est à répéter à chaque nouvelle entrée dans le bâtiment.

Aérez les locaux. Proscrire l'utilisation des ventilateurs.

Nettoyez votre poste de travail.

EN QUITTANT VOTRE POSTE DE TRAVAIL

Nettoyez votre poste de travail.
Laissez celui-ci libre (effets personnels, dossiers, sous-main, plantes, …) de manière à faciliter le nettoyage.

Lavez-vous les mains à l'eau et au savon avant de quitter votre poste de travail. A défaut, utilisez du gel hydro-alcoolique.

Saluez vos collègues sans serrer la main.

CONSIGNES A RESPECTER SUR LE LIEU DE TRAVAIL

ORGANISATION DU TRAVAIL

- Une distance de 1m entre personnes devra être respectée
- Respectez les règles barrières
- Ne vous prêtez en aucun cas votre matériel / outils. Sinon, nettoyez-le(s).
- Ne portez aucun objet à votre bouche

Le nettoyage régulier des points de contact est assuré par les agents d'entretien (poignées, surfaces du poste de travail, interrupteurs, …).

CONSIGNES A RESPECTER SUR LE LIEU DE TRAVAIL

MASQUE ALTERNATIF AU POSTE DE TRAVAIL

- Des masques alternatifs sont mis à votre disposition. Son port est obligatoire, sauf dans les bureaux individuels et à deux lorsque la distanciation sociale de 2m est respectée.

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?

Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.

Pour le mettre :
- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**

Pour l'enlever :
Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.

Il faut changer le masque :
- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.

Évitez de le toucher et de le déplacer.

Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.

Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?

Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**

Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

CONSIGNES A RESPECTER SUR LE LIEU DE TRAVAIL

L'utilisation des espaces détente et des réfectoires est interdite.

Ils restent accessibles pour les points d'eau, le micro-ondes et le frigo.

Les repas sont pris au bureau.

CONSIGNES A RESPECTER SUR LE LIEU DE TRAVAIL

CONSIGNES A RESPECTER SUR LE LIEU DE TRAVAIL

CONSIGNES SPECIFIQUES SANITAIRES

CONSIGNES SPECIFIQUES SALLES DE REUNION

Portez le masque lors des réunions et dans les espaces de croisement.

CONSIGNES A RESPECTER SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Se laver les mains avant d'utiliser les machines ou outils.

CONSIGNES SPECIFIQUES IMPRIMANTES

Utilisez un objet (carte, stylo, …) sur l'écran tactile pour limiter les contacts avec l'imprimante.

SITUATIONS PARTICULIERES

CONSIGNES SPECIFIQUES POUR LES BUREAUX PARTAGES

L'occupation des bureaux par un seul agent est à privilégier.

Les bureaux libérés par le télétravail pourront être occupés temporairement.

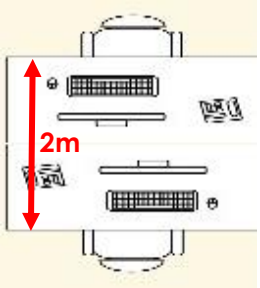

Lorsque plusieurs personnes sont amenées à occuper un même bureau, une distanciation de 2m entre 2 personnes est à respecter.

Le masque n'est pas obligatoirement requis lorsque vous travaillez sur un poste statique et que vous respectez la distanciation sociale.

SITUATIONS PARTICULIERES

CONSIGNES SPECIFIQUES POUR L'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE ET ENGINS

Privilégiez le déplacement individuel.
Si plusieurs personnes : une personne par rang, positionnées en quinconce.
Evitez l'utilisation de la ventilation et de la climatisation.

Assurez la distance d'un mètre entre les personnes.
Portez un masque, même lorsque vous êtes seul.

Désinfectez les points de contact à chaque changement d'utilisateur et d'utilisation : volant, levier de vitesse, poignées de coffre, de portes et comodos, boucle de ceinture de sécurité, ordinateur de bord, ...

SITUATIONS PARTICULIERES

CONSIGNES SPECIFIQUES POUR LES VISITES A DOMICILE DANS LE CADRE D'UNE URGENCE

Utiliser le gel hydro-alcoolique avant et après le port des EPI.

Respectez une distance d'au moins 1m avec toute personne.

Saluez sans serrer la main.

Portez un masque.

Ne pas partager le matériel et le nettoyer après.

Au retour : gestion des déchets

- Avoir 2 sacs poubelles pour différentier les affaires lavables et jetables.
- Le jetable sera mis avec les ordures ménagères.

Tous les agents ont l'obligation de respecter scrupuleusement ces consignes de sécurité.

Celles-ci sont susceptibles d'être modifiées selon l'évolution de la crise sanitaire.